

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	13 (1925)
Heft:	220
Artikel:	Salaires et heures de travail des ouvrières syndiquées de New-York
Autor:	A.M.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-258629

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Salaires et heures de travail des ouvrières syndiquées de New-York

L'Office féminin de l'Industrie de New-York, vient de publier sous la signature de M. James A. Hamilton, du *Department of Labor* de l'Etat de New-York une étude sur les salaires et les heures de travail des ouvrières syndiquées de l'Etat, étude qui est la première en ce genre depuis le début de l'ère industrielle. Ce rapport établit l'échelle des salaires et le tableau des heures de travail pour 33.893 femmes syndiquées. Dans onze villes des contrats collectifs ont été conclus par les syndicats pour les branches suivantes: confection de vêtements, de chapeaux et de casquettes, fourrure, cuir, textile, travail de tapissier, typographie et édition, hôtels et restaurants, travail auxiliaire dans les théâtres.

Dans une seule branche de la confection pour hommes, un arrangement a été conclu portant sur la semaine de 40 heures. La semaine de 44 heures existe dans toutes les autres branches indiquées plus haut, à l'exception de l'impression des journaux (45-48 heures) et de l'industrie hôtelière (54 heures).

Dans la ville de New-York 14 % seulement de toutes les femmes occupées en fabrique et au bénéfice d'un contrat général de travail, travaillent aux pièces. Celles qui travaillent à l'heure constituent donc une partie très importante des femmes syndiquées ayant signé un contrat, dont on voit les avantages. En revanche, le travail aux pièces existe dans une beaucoup plus grande proportion dans les autres villes du même Etat.

Les salaires les plus élevés se rencontrent dans la typographie et la confection. Les femmes typographes ou correctrices employées par les journaux de New-York gagnent 80 dollars (400 fr.) par semaine. Dans une branche spéciale de la broderie — à New-York également — le salaire est de 55 dollars (275 fr.). Le travail dans d'autres parties de l'imprimerie est en général payé 13 à 60 dollars par semaine, celui dans la confection 14 à 55; dans l'industrie textile 16.50 à 39 dollars. Les sommelières gagnent 10 à 15 dollars avec leur nourriture en plus.

Dans un numéro du *Bulletin de l'Union Nationale des Syndicats féminins*, la secrétaire de cette organisation, Miss Elisabeth Christmas, attire l'attention sur ces chiffres et sur la différence entre les salaires des ouvrières syndiquées et ceux qui prévalaient autrefois dans toutes les industries, atteignant tout au plus 12 dollars (60 fr.) par semaine. Autrement dit, là où la femme non syndiquée entre en ligne de compte, la majorité ne touche que 12 dollars ou encore moins.

L'enquête du *Labor Department* de New-York a été entreprise pour répondre à l'intérêt que la question des salaires et des heures de travail des ouvrières syndiquées avait suscité dans le public. Le compte-rendu fait ressortir les progrès réalisés par l'idée de l'organisation, malgré toutes les difficultés

qu'elle a rencontrées. Les échelles de salaires publiées ne montrent pas seulement quelles sont les conditions de travail d'un grand nombre d'ouvrières; elles fournissent aussi une base de comparaison pour l'établissement de contrats dans les industries où les femmes ne sont pas encore organisées. A. M.

(*Extrait par l'Office suisse des Professions féminines d'une communication de l'Union nationale des Syndicats féminins de Chicago*).

Notre Bibliothèque

E. LASSERRE et J. GRANDJEAN: *Cours de langue française*. (Second volume.) Genève, 1924. Ch. Eggimann.

Le tome premier déjà de Mmes Lasserre et Grandjean a été fort apprécié à sa date; le second rendra de réels services aux personnes qui l'ont adopté déjà. Cet excellent manuel de classe, à l'usage des gens dont le français est la langue maternelle, pourra être recommandé aux étrangers avancés dans l'étude du français. Rappelons la méthode — excellente d'ailleurs: s'inspirant de certains principes de l'inimitable cours de langue maternelle du Père Girard, les auteurs du présent ouvrage, au fait aussi des meilleurs travaux contemporains dus à M. F. Brunot et à d'autres spécialistes, ont voulu réagir contre les grammaires traditionnelles trop dogmatiques. Pour cela, il fallait rompre avec la méthode déductive et s'inspirer des textes, pour en induire la règle; après avoir étudié de multiples exemples, l'élève en comprendra la loi et retiendra mieux la règle. Telle est la *méthode expérimentale* que nos grammairennes, Mmes Lasserre et Grandjean, croient conforme à l'enseignement de l'Ecole active; je n'incrimine ici nullement la valeur du livre, en rappelant à ces dames que le principe même de l'Ecole active est d'écarter tout ce qui est manuel: chaque élève étudie les auteurs à la source même et ne compulsera que très rarement une grammaire méthodique. Mais ceci est encore une pédagogie peu répandue, et de nombreuses écoles trouveront grand profit à ce nouveau *Cours de langue française*, si clair, si simple, tout en étant complet et si ingénieusement présenté. Il s'adresse aux élèves d'enseignement secondaire moyen (et j'en connais depuis longtemps qui, dans le degré supérieur des écoles normales et des gymnases, y trouveraient fort à apprendre). Les professeurs louent le choix des textes aussi, empruntés aux classiques, aux romantiques et aux contemporains, jusqu'à Barbusse, et où quelques fragments d'auteurs suisses sont juste en place pour qu'on n'oublie pas que c'est là une grammaire à l'usage des Suisses de langue française: Philippe Monnier (*Propos d'un père à son fils, le Collège de Genève, etc.*), Huber (*Combat de reines, Fourmis à l'œuvre, etc.*).

Louons aussi les grammairennes d'avoir fait bonne place aux écrivains féminins, Mmes de Maintenon, de Sévigné, de Staél, Sand; on en voudrait voir de contemporaines aussi, car ces citations grammaticales sont un heureux moyen de culture quand elles sont bien choisies. Loin de nous la pensée de vouloir faire composer des grammaires à tendances féminines ou féministes (de nos jours elles auraient si peu d'acheteurs!): c'est déjà très réjouissant de trouver dans notre petit pays des faiseurs de grammaire en jupons, car l'exemple peut être avancé pour réfuter les éternelles redites sur le psychisme réfractaire à la logique!

Tandis que le tome premier traitait de la lexicologie et de la conjugaison, le second est consacré à la syntaxe: a) de la proposition indépendante, ses diverses espèces, sa ponctuation, et l'étude détaillée du sujet, de l'attribut, des termes complémentaire, etc.;

Appel au public charitable

La misère est grande

Faites de l'inutile de l'utile, car un bienfait n'est jamais perdu!!!

Le véritable chemin de la bienfaisance, la voie la meilleure et la plus sûre est de donner directement à la **Maison du Vieux de Lausanne**.

Amis charitables, coeurs compatissants, lors des déménagements, revues de maisons, de garderoberies, de magasins, etc., pensez aux nombreuses petites bourses de

LA MAISON DU VIEUX

(Œuvre de bienfaisance, fondée en 1907) — LAUSANNE — Téléph 91.06

44, rue Marthey, 44 Chèques postaux II, 1353

pour tous vêtements, sous-vêtements, chaussures, lingerie, literie, meubles et objets divers encore utilisables dont elle a toujours un grand et urgent besoin. On va chercher sans frais à domicile. Un coup de téléphone au N° 91.06, ou simple carte suffit. En dehors de Lausanne, prière d'expédier par poste ou chemin de fer contre remboursement du port, si désiré. Discrétion absolue garantie. D'avance un cordial merci. Le gérant. Fermée le samedi après-midi. Pensez avant tout aux pauvres du pays!!

Institut J.-J. Rousseau

(subventionné par l'Etat)

Ouvert aux personnes des deux sexes âgées au moins de 18 ans qui se destinent aux carrières éducatives. Psychologie appliquée, pédagogie. Stage à la Maison des Petits. Orientation professionnelle. Protection de l'enfance. Enfants anormaux.

Semestre d'hiver: 22 Octobre — 14 Mars

Semestre d'été: 14 avril — 15 Juillet

4, RUE CHARLES BONNET — GENÈVE